République Française Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de LUNEVILLE

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 31 MARS 2016

Date de convocation	24/03/2016
Date d'affichage	01/04/2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE TRENTE UN MARS à 20 heures 30

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire.

Etaient:

Présents : tous les conseillers sauf,

Absents excusés : M. JOST Laurent, Mmes CHAFFOTTE Marie-Christine et MAUCOURT Laetitia

Représentés : M. Pascal PLUMET représenté par Mme Arlette GEHWEILER

Mme Marie VIRION représentée par M. René ACREMENT

Mme CRUCIANI Mireille représentée par Mme PARMENTIER Michèle

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	13	3	16

SECRETAIRE : Mme GEHWEILER Arlette est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17/02/2016 a été adopté à l'unanimité

RESULTAT COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LATZER, Adjoint aux Finances, les comptes administratifs 2015 ont été adoptés à l'unanimité et arrêtés aux sommes suivantes :

BUDGETS DETAILS SECTIONS	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	1018431.36	194750.73	64387.06
Recettes	1076947.70	205685.36	87504.96
résultat de l'exercice	58516.34	10934.63	23117.90
résultat antérieur reporté	154963.38	20102.03	12541.38
résultat définitif	213479.72	31036.66	35659.28
INVESTISSEMENT			
Dépenses	106016.06	21875.46	185308.03
Recettes	124520.67	89502.83	148368.55
résultat de l'exercice	18504.61	67627.37	-36939.48
résultat antérieur reporté	16195.65	5391.33	72813.03
résultat définitif	34700.26	73018.70	35873.55
RESULTAT GLOBAL	248179.98	104055.36	71532.83

<u>COMPTES ADMINISTRATIFS 2015– AFFECTATION DE RESULTAT</u> COMMUNE-EAU-ASSAINISSEMENT

Les résultats ont été affectés de la façon suivante :

	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat de fonctionnement	213479.72	31036.66	35659.28
Résultat d'investissement	34700.26	73018.70	35873.55
Restes à réaliser	-70310.00	-63140	8473
Affectation en réserves	<mark>35609.74</mark>	0	0
Report en investissement	34700.26	73018.70	35873.55
Report en fonctionnement	177869.98	31036.66	35659.28

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNE</u>

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU SERVICE FORET

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2015 parle Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET EAU

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT</u>

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. René ACREMENT, Maire Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés , les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte des gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il sera procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET PRIMITIF 2016: COMMUNE

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2016 : COMMUNE comme suit , qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	COMMUNE
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1094062.98
Recettes	1094062.98
INVESTISSEMENT	
Dépenses	260562.51
Recettes	260562.51

BUDGET PRIMITIF 2016: EAU

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2016 du SERVICE DES EAUX comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	EAU
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	227036.61
Recettes	227036.61
INVESTISSEMENT	
Dépenses	138257.95
Recettes	138257.95

BUDGET PRIMITIF 2016: ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2016 du SERVICE ASSAINISSEMENT comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	ASSAINISSEMENT
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes	88425.91 120570.08
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes	748094.91 783968.46

BUDGET PRIMITIF 2016: FORET

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2016 du BUDGET FORET comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

SECTIONS	FORET
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes	92400.00 92400.00
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes	

TAUX DE LA FISCALITE - ANNEE 2016

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les taux de la fiscalité pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :13,98%Taxe sur le foncier bâti :7.33 %Taxe sur le foncier non bâti :16.78 %Cotisation foncière des entreprises :17.27 %

PRIX DE L'EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2016

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que les redevances de pollution et redevances de modernisation des réseaux et de collecte sont reversées intégralement à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,

FIXE pour l'année 2016 :

- le prix de base du m3 d'eau à 1.083 € HT
- la redevance de collecte et de transport pour l'assainissement à 0.85 €/m3
- la maintenance par abonnement à 15 € HT
- la redevance de prélèvement à 0.06 € HT/m3
- la redevance de pollution à 0.350 € HT/m3
- la redevance de modernisation des réseaux et de collecte à 0.233 €HT/m3

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente l'avant-projet relatif à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide l'avant-projet, relatif à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE, dont le montant s'élève à 4 899 000 € HT.

<u>APPROBATION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u>

Le Maire présente le projet relatif à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le projet relatif à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE, dont le montant s'élève à 4 899 000 € HT.

<u>APPROBATION DU SEQUENCEMENT DES TRAVAUX ELATIFS A LA MISE EN CONFORMITE</u> DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire présente le séquencement des travaux relatif à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide le séquencement des travaux relatifs à la mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune par le bureau d'étude JP INGENIERIE (document annexé).

La séance est levée à 22 heures 15 Le Maire